



Le président du Groupe d'évaluation régional du Comité régional de l'Europe présente ses compliments aux États membres de la Région européenne. Il a l'honneur de se référer à la [note verbale datée du 16 octobre 2018](#) dans laquelle le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé informe les États membres de la Région européenne qu'il recevra le nom des candidats au poste de directeur régional au plus tard le 15 février 2019 à 18 heures (heure d'Europe centrale).

Le directeur régional est nommé par le Conseil exécutif avec l'accord du Comité régional. Il/elle est le/la chef(fe) du Bureau régional, l'organe administratif du Comité régional. Le directeur régional représente l'Organisation mondiale de la santé dans la Région, et est responsable de l'application des décisions et des politiques du Comité régional. Dans ce rôle, il/elle interagit avec les États membres de la Région et avec les différentes parties prenantes en vue d'atteindre les objectifs régionaux. Étant donné que le Bureau régional fait partie intégrante de l'Organisation mondiale de la santé, le directeur régional assure également la liaison avec le directeur général. En sa qualité de plus haut fonctionnaire de la Région, il/elle est responsable de la gestion du personnel de la Région.

Le Groupe d'évaluation régional est chargé par le Comité régional de procéder à une évaluation préliminaire des candidats au poste de directeur régional. Ce faisant, il doit s'inspirer des critères énoncés dans la résolution EUR/RC40/R3, tels qu'affirmés et complétés par la [résolution EUR/RC47/R5](#).

Le Groupe d'évaluation régional estime qu'il serait plus facile de procéder à une évaluation comparative objective des candidatures si celles-ci étaient présentées de la manière la plus uniforme possible. Pour ce faire, il a élaboré un modèle type de [curriculum vitae](#) que les membres sont invités à utiliser pour soumettre le nom des candidats. Le modèle comprend une série de questions à prendre en compte dans les déclarations écrites des candidats, l'objectif étant de faciliter l'évaluation objective de ces derniers.

Il est rappelé que le Comité régional a adopté un [Code de conduite pour la nomination du directeur régional de la Région européenne de l'Organisation mondiale de la santé](#). Ce Code de conduite vise à promouvoir la mise en place d'un processus ouvert, juste, équitable et transparent pour la nomination du directeur régional de la Région européenne et, plus généralement, d'améliorer le processus global.

Le président du Groupe régional d'évaluation du Comité régional de l'Europe saisit cette occasion pour réaffirmer aux États membres de la Région européenne l'assurance de sa plus haute considération.

GENÈVE, le 21 décembre 2018